



Aux collègues du Maine et Loire

Intersyndicale du 27 avril 2017

« Projet d'implantation de classes de CM au collège Jean Lurçat »

Nos organisations syndicales ont appris par la presse fin mars le projet conjoint de la mairie d'Angers et de la Direction Académique **d'implanter deux classes de CM1 et de CM2 des écoles Paul Valéry et Voltaire sur le collège Jean Lurçat !**

Cette décision, prise en dehors de tout cadre réglementaire, c'est-à-dire sans avoir consulté le comité technique ou le CDEN, implique :

- une dégradation de l'accueil des élèves de cycle 3 (de jeunes élèves devront côtoyer des adolescents)
- une dégradation des conditions de travail des collègues (classes qui seraient éloignées de leur école engendrant la perte du travail d'équipe mais aussi la perte des locaux communs à l'école : bibliothèque et matériels...) et en dehors du cadre statutaire des professeurs des écoles!

Nous nous sommes réunis pour décider d'une action commune en intersyndicale.

Nous avons décidé dans un premier temps de :

- **Demander une audience avec l'élu en charge des Affaires Scolaires sur les écoles d'Angers, Mr El Bahri : elle a eu lieu mardi, le 16 mai.**

« Le projet ne se mettra pas en place à la rentrée 2017 ! » ... mais soyons vigilants !

- **Demander une audience au D.A.S.E.N**

Une A.G est organisée lundi prochain, le 22 mai à 15h30 à l'école Paul Valéry qui réunira les personnels de ces écoles mais aussi les collègues du Collège Jean Lurçat. **Venez nombreux !!**

« Non à l'Ecole au Collège ! »